

CONSEIL D'ADMINISTRATION TELEPHONE

MARDI 18 OCTOBRE 2016 - 18H00/19H30

Présent(s)	BIGNET Frank, BIGOT Pierre, BOISSIERE Daniel, BRAHIM Narjess, BUNIET Jean-Michel, COURPRON Alain, DHELENS Pierre, DUPONT Anne-Charlotte, FRITSCH Guillaume, GOSSE Cédric, GODEL Pascal, GROSSETETE Jean-Marc, HARRISON Jessica, HUOT-JEANMAIRE Françoise, LEBRUN Marlène, LESCURE Philippe, LHUISSIER François, MAIRE Denis, MARCHE Denis, MONSERAT Michelle, PEIFFER David, PY Alexandre, ROY Florent, SOIN Patrick, VIDIL Andrée, ZIENKIEWICZ Jean-Claude.
Absent(s)/ excusé(s)	CHABANNES Emmanuel, FRIZZA Dominique, GASQUET Frank, GAUTHIER Valérie, JAEGER Denis, LAPARADE Jacques, LEGRAND Christophe, SAINT-JEAN Bernard, SAMMUT Thierry.

Conformément aux statuts fédéraux adoptés par l'Assemblée Générale Fédérale du 19 mars 2016:

- 2.3.1.2.16. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.2.17. *Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.18. *Tout membre qui, sans excuse valable acceptée par le Président, a manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI., perd cette qualité. Le vote par procuration et le vote par correspondance sont interdits.*

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DE LA RGF

1.1. Proposition 1 de la CNR : § 4.3

Rendre obligatoire les modalités de pénalités comme suit :

Zone de pénalité obligatoire pour Distance L / XL / XXL

Boucle de pénalité obligatoire pour Distance XS / S / M

Il est proposé que la modification ci dessus ne soit applicable que sur 5 ligues tests volontaires en 2017 :

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.2. Proposition 2 : § 7.2

Donner à l'organisateur deux possibilités d'organisation des équipes relais, l'une d'elles permettant d'ouvrir l'accès aux relais (1 discipline) pour les jeunes de la manière suivante :

- *Mini-poussins : Jeunes 8-11*
- *Poussins : Jeunes 10-13*
- *Pupilles : Jeunes 12-19*
- *Benjamins : Distance XS*
- *Minimes : Distance S*
- *Cadets : Distance M*
- *Juniors : Distance L*

Vote : 1 seule possibilité de relais

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

Vote : accès pour les jeunes

- *Mini-poussins : Jeunes 8-11*
- *Poussins : Jeunes 10-13*
- *Pupilles : Jeunes 12-19*
- *Benjamins : Distance XS*
- *Minimes : Distance S*
- *Cadets : Distance M*
- *Juniors : Distance L*

Pour	Contre	Abstention
majorité		

1.3. Proposition 3 : § 5.8

Épreuves pour tous : Supprimer la phrase : " Les fermetures des trifonctions pourront être ouvertes jusqu'au bas du sternum maximum"

Contre le retrait de cette phrase, préciser " Les fermetures des trifonctions pourront être ouvertes jusqu'au bas du sternum maximum **à moins de 200m de l'arrivée** "

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.4. Proposition 4 : § 10.1

Grandes épreuves: Championnat de France Cross Triathlon / Aquathlon

Création un classement Toutes catégories (scratch) en lieu et place du classement seniors et masters, et également un classement par G.A

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.5. Proposition 5 : § 10.1

Grandes épreuves: l'attribution d'un titre pour une catégorie d'âge

Uniquement possible s'il y a plus de 3 athlètes de la même catégorie d'âge, et de même sexe, au départ de l'épreuve.

Pour	Contre	Abstention
	majorité	

1.6. Proposition 6 : § 10.2 , § 12.4

Grandes épreuves: Dans l'éventualité de l'utilisation d'une tenue de cérémonie par les clubs, celle-ci doit être uniforme tant pour le haut que pour le bas de la tenue.

Une tenue de cérémonie, en plus de la tenue de course, peut être prévue par les clubs pour se présenter lors des protocoles, intégrant un liseré au col ou aux manches (celle-ci doit être uniforme tant pour le haut que pour le bas de la tenue).

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.7. Proposition 7 : § 10.3

Grandes épreuves: Les modalités d'organisation des ½ finales font l'objet de préconisations de la CNGE, et plus de la Direction technique Nationale.

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.8. Proposition 5 : § 12.2

Grandes épreuves : Les clubs sont tenus d'inscrire une équipe, jusqu'à 10 athlètes pouvant entrer dans la composition de cette dernière, au plus tard six jours avant la date de la première course de l'étape. La composition de l'équipe prenant le départ, parmi les 10 athlètes inscrits, doit être communiquée à l'arbitre principal au plus tard une heure avant l'horaire d'ouverture officielle de l'aire de transition de la course.

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.9. Proposition 9 : § 10.1

Grandes épreuves: Championnat France Aquathlon sur distance S uniquement

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

Le CA valide cette proposition et demande que le taux de participation soit étudié sur une période de 2 ans. Une révision de cette position pourra être envisagée en cas de diminution du nombre de participants par rapport aux éditions sur Distance M.

1.10. Proposition 10 : §10.10 . § 1.6

Raid : définition + Description des championnats de France

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.11. Proposition 11 : § 1.6

Swimrun : définition

Pour	Contre	Abstention
majorité		

1.12. Proposition 12 : § 12.5

Grandes épreuves: Définition du coaching (championnats de France des clubs)

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.13. Proposition 13 : Épreuve pour tous

Dans un relais, la partie course à pied pourra être effectuée dans son intégralité par l'ensemble de l'équipe à condition de ne pas gêner la progression des autres concurrents, de rester groupés. Les coéquipiers ne pourront ni se pousser ni se tracter par quelque moyen que ce soit.

Point reporté au prochain CA.

1.14. Proposition 14 : Surveillance médicale

Proposition de suppression de la surveillance médicale pour les athlètes supplémentaires : cette proposition n'est pas présentée par la CNR après avis de la Commission Nationale Médicale.

Cette proposition est rejetée, il est décidé le maintien de la surveillance médicale pour les athlètes supplémentaires. Le sujet sera étudié en 2017 en fonction de l'évolution des textes ministériels et de la Division 1

1.15. Proposition 15 : § 4.3

Toutes épreuves : Le carton bleu remplace le carton noir

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.16. Proposition 16 : § 1.2

Administration : Ajout du pass stage

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.17. Proposition 17 : § 1.4 (déjà acté par le CA du 13 juin 2015)

Administration : Le paiement des droits de mutations et de formation s'effectue en ligne par carte bleue.

Le Président LESCURE rappelle que cette disposition a été adoptée à l'unanimité des présents lors du CA du 13 juin 2015, pour une mise en application au 1er septembre 2016. Néanmoins au regard des remarques formulées sur les difficultés rencontrées, le Président propose de compléter ce dispositif de paiement par CB par un dispositif transitoire à définir.

Ce sujet sera une nouvelle fois traité lors du CA du 29 octobre prochain, les propositions techniques transitoires pouvant être mises en place seront évoquées à cette occasion.

Un courrier d'information sera adressé rapidement aux Président-e-s de Ligues régionales.

1.18. Proposition 18 : § 12.4

Grandes épreuves: Epreuve de D1 Triathlon : une équipe de 3 ou 4 athlètes est autorisée, mais une pénalité en point est appliquée.

Pour	Contre	Abstention
majorité		

1.19. Proposition 19 : § 12,1

Grandes épreuves: révision des droits d'accès en D1 : aucun droit d'accès demandé si le club est labellisé à minima « Ecole de Triathlon »*

Pour	Contre	Abstention
	majorité	

Les propositions de modifications de la RGF non étudiées lors de ce CA seront étudiées à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.
